



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PERCHEMERAUDE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Conseil Communautaire
10 mars 2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERCHE ÉMERAUDE
25, rue Jean Courtois - 72400 LA FERTÉ-BERNARD
Tél. 02 43 60 72 71
contact@huisne-sarthoise.com
www.huisne-sarthoise.com

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales).

Le débat doit avoir lieu dans un délai de 10 semaines maximum précédant l'examen du budget primitif. Il a lieu dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante.

Ce débat permet au Conseil Communautaire d'être informé de l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités du budget primitif. Ce débat est aussi un outil de prospective et il donne aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice démocratique d'information et de transparence vis-à-vis de la population.

Le rapport sur les orientations budgétaires doit présenter :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la gestion et la structure de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (ajouté par l'article 107 de la loi Notre),
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur (ajouté par la LPFP 2018-2022),
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette (ajouté par la LPFP 2018-2022).

Il doit être publié et transmis aux services de l'Etat et aux Communes membres.

Le présent rapport est organisé comme suit :

1. Contexte
2. La situation financière au 01/01/2025
 - 2.1. Les résultats 2024
 - 2.2. Epargne et autofinancement
 - 2.3. Dépenses de fonctionnement
 - 2.4. Recettes de fonctionnement
 - 2.5. Effectifs
 - 2.6. Investissements
 - 2.7. Endettement
3. Les perspectives et orientations
 - 3.1. Perspectives et priorités d'action 2025
 - 3.2. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement en 2025
 - 3.3. Projets 2025

Annexe 1 – Profil d'extinction de la dette

Annexe 2 – Etat récapitulatif des emprunts au 01/01/2025

Annexe 3 – Plan pluriannuel d'investissements 2023-2026

1. CONTEXTE

La Communauté de Communes a été créée en 1997.

En 2017, le périmètre intercommunal a fortement augmenté avec l'adhésion de 9 nouvelles communes (Champrond, Courgenard, Grézy sur Roc, Lamnay, Melleray, Montmirail, Saint Jean des Echelles, Saint Maixent et Saint Ulphace), portant alors à 34 le nombre de communes.

La Communauté de Communes s'est également vue confier à cette date de nouvelles compétences dont le développement économique (transfert des zones d'activité, de l'immobilier économique, de la promotion du tourisme). Ce transfert a entraîné la dissolution du SMPAD (Syndicat mixte du parc d'activités départemental du Pays de l'Huisne Sarthoise), auquel appartenait le Conseil départemental de la Sarthe, et qui gérant les zones d'activité du Coutier, à Cherré-Au, et des Ajeux, à La Ferté-Bernard.

De plus, la Communauté de Communes est passée à cette date en fiscalité professionnelle unique (FPU). Cela signifie qu'elle collecte l'intégralité de la fiscalité économique et en reverse une partie aux communes sous la forme d'attributions de compensation. Dès lors qu'un nouveau transfert de compétence intervient, le montant de l'attribution de compensation versée à la commune est déduit du montant de la charge financière qui est transférée avec la compétence.

Ces changements ont eu des répercussions sur les plans organisationnel (gouvernance du Conseil Communautaire) et financier.

Les finances de la Communauté de Communes sont dès lors organisées en un budget principal et 13 budgets annexes suite à la création de 8 budgets annexes dédiés aux zones d'activités communautaires.

En 2018, la Communauté de Communes a inscrit dans ses statuts la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations), tout en y ajoutant la lutte contre l'érosion des sols, de même que la compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement ».

En 2019, le nombre de communes s'est réduit à 33, suite à la création de la Commune nouvelle Cherré-Au, regroupant les communes de Cherré et Cherreau.

Par ailleurs, le SMPAEBGHS, syndicat d'études créé entre les Communautés de Communes de l'Huisne sarthoise et du Gesnois Bilurien pour mesurer le potentiel de création d'une zone d'activité à la sortie autoroutière de Connerré-Beillé, a été dissout.

En 2021, la Communauté de Communes est devenue autorité organisatrice de la mobilité suite au transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité ».

En 2022, l'intérêt communautaire est élargi et intègre désormais la Plateforme Territoriale de Renovation Energétique (PTRE), le Dispositif Habitat Temporaire chez l'Habitant (HTH) et la coordination de la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la CAF.

En 2023, la Communauté de Communes prend la compétence « France Services » et applique désormais la nomenclature comptable M57.

En 2024, le budget annexe « ZA La Taille » à Tuffé Val de la Chéronne est supprimé suite à la cession des parcelles commercialisables.

En 2025, la Communauté de Communes a ajouté la compétence « Infrastructure de recharge pour véhicules électriques » à ses statuts et mis à jour la liste des événements sportifs et culturels qu'elle soutient. Elle a également élargi l'intérêt communautaire en ajoutant les compétences « Autorité organisatrice de la petite enfance » et « Coordination du projet éducatif territorial » à la rubrique « Action sociale ». Enfin, elle a changé de nom pour devenir la Communauté de Communes du Perche Émeraude.

2. SITUATION FINANCIERE AU 01/01/2025

Pour rappel, les finances de la Communauté de Communes du Perche Emeraude sont organisées en un budget principal et 12 budgets annexes :

- Ordures ménagères
- SPANC (assainissement non collectif)
- Urbanisme
- Relais petite enfance
- ZA Sceaux sur Huisne – Espace Val'Activ
- ZA Le Coutier à Cherré-Au
- ZA Les Ajeux à La Ferté-Bernard
- ZA La Monge à La Ferté-Bernard
- ZA L'Eguillon à La Ferté-Bernard
- ZA Le Gaillon à La Ferté-Bernard
- ZA route de Courgenard à Lamnay
- ZA rue du Puits à La Chapelle du Bois

2.1. Les résultats 2024

La Communauté de Communes a une situation financière globalement positive en 2024, avec un excédent de fonctionnement significatif qui compense le déficit d'investissement et permet de financer le centre aquatique et les autres projets du programme d'investissement.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	14 741 820 €	12 813 548 €
Recettes	22 354 333 €	9 545 601 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (1)	7 612 513 €	-3 267 947 €
Restes à réaliser Dépenses		81 673 €
Restes à réaliser Recettes		4 942 736 €
SOLDE Restes à réaliser (2)		4 861 063 €
SOLDE (1) + (2)		1 593 116 €

2.2. Epargne et autofinancement

Evolution des recettes réelles de fonctionnement - RRF (*) - (budgets principal et annexes hors ZA) :

BUDGET CONSOLIDE			CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023-2024
70	Produits des services et ventes		262 535	507 776	602 424	699 593	625 130	-74 463
73	Impôts et taxes	+	10 999 722	9 984 987	10 186 108	11 039 944	11 987 898	947 954
74	Dotations et subventions	+	1 634 681	2 907 975	2 998 800	3 063 525	3 261 636	198 111
75	Autres produits de gestion courante	+	230 194	212 529	261 449	360 336	553 244	192 908
014	Attributions de compensation	-	6 011 824	6 036 525	6 043 592	6 053 166	6 063 313	10 147
014	Reversement FPIC et FNGIR	-	85 764	108 217	110 446	92 364	90 671	-1 693
014	Reversement taxes de séjour et dégrèvements	-	251 788	18 451	24 627	46 203	57 799	11 596
TOTAL			= 6 777 756	7 450 074	7 870 116	8 971 665	10 216 125	1 244 460

(*) Calcul = chapitres 70+73+74+75-014

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement poursuivent leur progression (+1 244 460 €, contre +1 101 549 € entre 2022 et 2023), grâce notamment à :

- la hausse des recettes fiscales, liée à la revalorisation des bases, à la mise en place de la taxe GEMAPI et à un financement accru par la TEOM,
- l'augmentation des prestations d'urbanisme, due à une refacturation plus élevée auprès des communes membres,
- la hausse des redevances, avec le lancement des contrôles de bon fonctionnement,
- le remboursement par l'assurance des travaux de chauffage du RPE à Tuffé Val de la Chéronne.

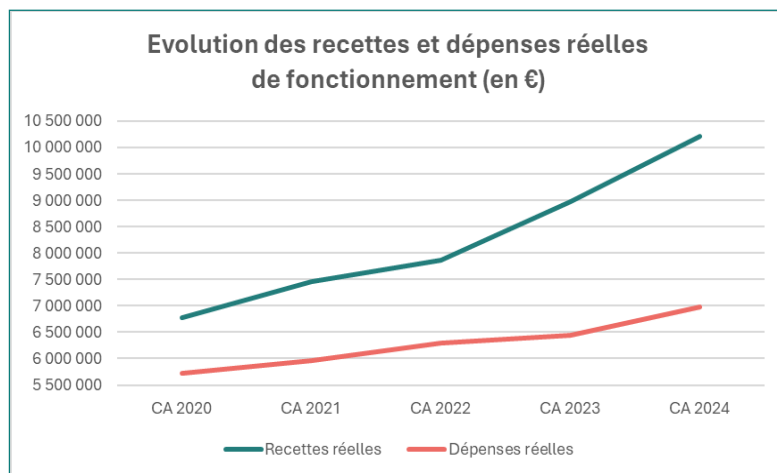
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement – DRF (*) - (budgets principal et annexes hors ZA) :

BUDGET CONSOLIDE			CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023-2024
11	Charges à caractère général		1 532 294	1 625 290	1 923 959	2 006 341	2 223 359	217 018
12	Charges de personnel	+	818 993	914 696	1 069 766	1 158 504	1 171 041	12 537
65	Autres charges de gestion courante	+	3 366 944	3 437 726	3 315 985	3 294 644	3 601 552	306 908
013	Remboursements pour CAE /maladie	-	4 131	5 944	14 675	12 082	18 421	6 339
TOTAL			= 5 714 100	5 971 767	6 295 035	6 447 407	6 977 531	530 124

(*) Calcul = chapitres 011+012+65-013

Les dépenses de fonctionnement augmentent également (+2,4 %) mais restent inférieures à la croissance des recettes, permettant à la Communauté de Communes de dégager une épargne de gestion de plus de 3,2 M€. Cette hausse des dépenses s'explique par :

- les travaux liés au chauffage du RPE.
- la hausse de la contribution au SYVALORM,
- l'augmentation légale de 5 points du traitement des agents.



Evolution de l'AUTOFINANCEMENT :

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023-2024
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)		6 777 756	7 450 074	7 870 116	8 971 665	10 216 125	1 244 460
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	-	5 714 100	5 971 767	6 295 035	6 447 407	6 977 531	530 124
Epargne de gestion (=EBF)	=	1 063 656	1 478 307	1 575 081	2 524 258	3 238 594	714 336
Intérêts d'emprunt	-	69 049	70 007	58 387	153 896	223 365	69 469
Produits (hors cession) - charges spécifiques	+	90 915	6 349	23 389	150	721	571
Epargne brute (= CAF brute)	=	1 085 522	1 414 649	1 540 083	2 370 512	3 015 950	645 438
Remboursement du capital des emprunts	-	797 538	851 441	869 036	866 838	953 617	86 779
Epargne nette	=	287 984	563 207	671 047	1 503 674	2 062 333	558 659

Depuis 2019, l'augmentation plus rapide des recettes que des dépenses permet de dégager une épargne de gestion suffisante pour couvrir le remboursement des emprunts, financer le centre aquatique et le programme d'investissement.

En 2024, les principaux ratios de gestion restent positifs et continuent de progresser. L'autofinancement brut de la Communauté de Communes augmente de 714 336 €, principalement grâce à la dynamique fiscale et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'épargne nette progresse également (+558 659 €), bien qu'à un rythme moins soutenu qu'entre 2022 et 2023.

À partir de 2025-2026, l'épargne va diminuer en raison de l'augmentation des charges financières et des nouvelles dépenses liées au centre aquatique, notamment la redevance au concessionnaire. Cependant, en 2027-2028, l'arrivée à échéance des emprunts contractés pour la fibre optique (-133 000 €) allègera ces charges.

La Communauté de Communes bénéficie d'une bonne capacité d'autofinancement, ce qui lui a permis de financer une partie des investissements du centre aquatique. Les emprunts souscrits ont permis de gérer la trésorerie en attendant le versement des subventions.

À l'avenir, une vigilance accrue sur les dépenses de fonctionnement sera nécessaire pour préserver l'autofinancement et maintenir la dynamique d'investissement. L'évolution des recettes restant incertaine, les charges financières et les coûts de fonctionnement du centre aquatique pourraient peser sur l'équilibre budgétaire.

Enfin, avec la levée totale de l'emprunt de 5 M€ en 2025, la capacité de désendettement se détériorera légèrement.

	2020	2021	2022	2023	2024
Capacité de désendettement (en années)	6,20	4,16	3,25	4,6	3,3

2.3. Dépenses de fonctionnement

Evolution des charges de fonctionnement BUDGET CONSOLIDE (budgets principal et annexes hors ZA) :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2023-2024
002 Déficit de fonctionnement reporté	700	11 410	8 098	7 415	-683
011 Charges à caractère général	1 625 290	1 923 959	2 006 341	2 223 359	217 018
012 Charges de personnel	914 696	1 069 766	1 158 504	1 171 041	12 537
014 Autres reversements (taxes de séjour, dégrèvements...)	18 451	24 627	46 203	57 799	11 596
014 Attributions de compensation	6 036 525	6 043 592	6 053 166	6 063 313	10 147
014 Reversement FPIC et FNGIR	108 217	110 446	92 364	90 671	-1 693
65 Autres charges de gestion courante	3 437 726	3 315 985	3 294 644	3 601 552	306 908
66 Charges financières	49 161	34 045	153 896	223 365	69 469
67 Charges spécifiques	1 095	22 169	739	0	-739
68 Dotations aux provisions	26 525	0	785	782	-3
042 Dotations aux amortissements	998 104	1 180 241	1 317 341	1 300 523	-16 818
042 Valeur comptable des immobilisations cédées	2 706 045	214 375	378 368	2 000	-376 368
042 Opération d'ordre entre section	51 934	0	0	0	0
TOTAL	15 974 470	13 950 615	14 510 449	14 741 820	231 371

Entre 2023 et 2024, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1,6 %, une hausse plus modérée qu'entre 2022 et 2023 (+4 %).

Les principales hausses concernent :

- Les participations et contributions (D65), avec une augmentation de 306 908 €, principalement due à la hausse de la contribution au SYVALORM (+482 432 €),
- Les autres charges de gestion courante (+380 197 €) et les charges à caractère général (+102 235 €),
- D'autres contributions en hausse : SDIS (+21 828 €), Laverie (+36 000 €) et Office de Tourisme (+10 000 €).

Explication de ces évolutions de charges :

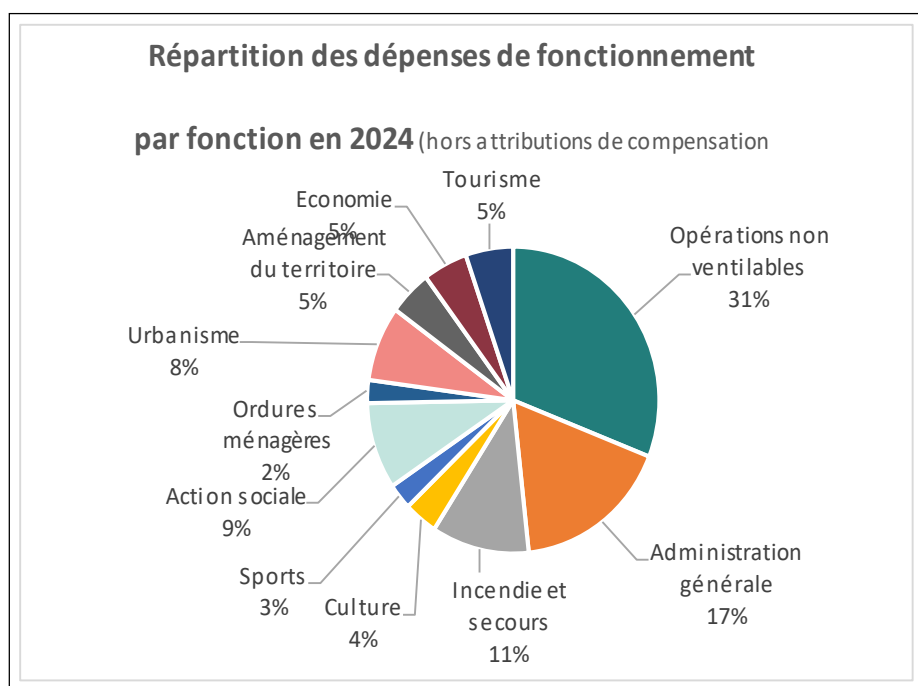
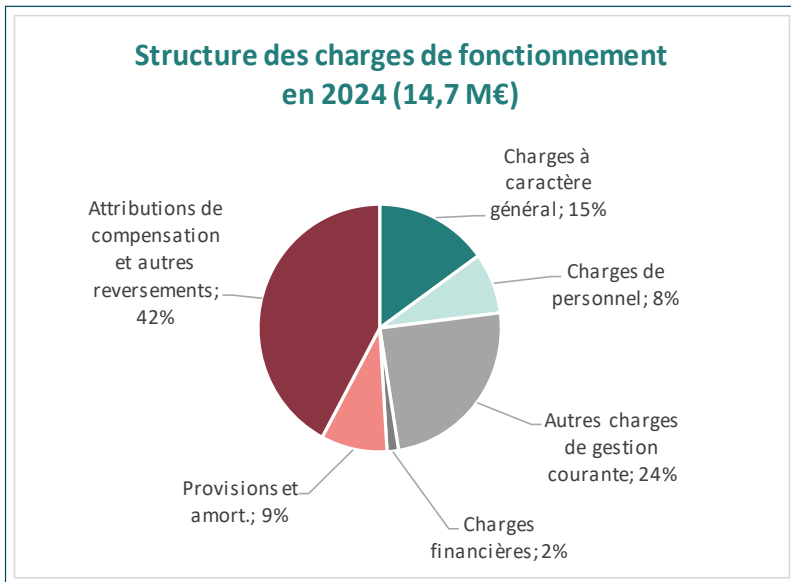
- Charges à caractère général :
 - o Travaux sur le chauffage du bâtiment enfance de Tuffé (180 620 €), compensés par une indemnisation d'assurance,
 - o Contribution accrue au SYVALORM (+102 235 €),
 - o Prestations externes pour le transfert des compétences eau et assainissement et la délégation du centre aquatique,
 - o Entretien des espaces verts.
- Charges de personnel :
 - o Revalorisation de 5 points d'indice pour tous les agents,
 - o Passage à temps plein d'un agent France Services pour répondre à l'augmentation de l'activité,
- Charges financières :
 - o Paiement des annuités complètes pour l'emprunt de 7 M€ du centre aquatique,
 - o Intérêts intercalaires sur le second emprunt de 5 M€ (+5 000 €),
→ Impact total sur les charges d'intérêt : +69 469 €.
- Autres évolutions :

- Augmentation des attributions de compensation, en raison d'un moindre recours au service commun Affaires juridiques,
- Poursuite de la baisse du FPIC (-1 693 €),
- Reversement à l'État d'une fraction de TVA perçue en 2023 (+28 500 €),
- Légère baisse des amortissements suite à la fin de certains biens amortissables (ex : véhicule).

Investissements et travaux en zones d'activités (inscription en fonctionnement des budgets annexes) :

- Travaux d'aménagement et de viabilisation sur la ZA du Coutier en prévision de l'extension (270 975 €),
- Viabilisation et aménagement de voirie dans la ZA des Ajeux (39 036 €),
- Empierrement pour des cessions à venir dans la ZA Val'Activ à Sceaux-sur-Huisne.

La structure des charges de fonctionnement reste globalement stable. Les reversements de fiscalité aux communes sous forme d'attributions de compensation constituent 42 % des charges de fonctionnement, les autres charges de gestion courante 24%, les charges à caractère général 15%, les charges de personnel 8 %, les dotations aux amortissements 9 % et les charges d'intérêts d'emprunt 1,5 %.



La répartition par fonction est quasi identique à celle de 2023 : l'économie a diminué au profit de l'action sociale. Pour rappel, la fonction « Aménagement du territoire » regroupe l'aménagement numérique, la mobilité, la fourrière animale, la gestion des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations. La fonction « Action sociale » comprend le Relais petite enfance, France services, la Mission locale, les Aires d'accueil des Gens du Voyage et la Convention Territoriale Globale. Les charges non ventilables comprennent les attributions de compensation, les intérêts d'emprunt, les amortissements et diverses autres charges.

2.4. Recettes de fonctionnement

Evolution des produits de fonctionnement BUDGET CONSOLIDE (budgets principal et annexes hors ZA) :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2023-2024
002 Excédent de fonctionnement reporté	3 352 079	4 118 416	4 723 969	5 840 340	1 116 371
70 Produits des services du domaine et des ventes	507 776	602 424	699 593	625 130	-74 463
73 Impôts et taxes	9 984 987	10 186 108	11 039 944	11 987 898	947 954
74 Dotations et subventions	2 907 975	2 998 800	3 063 525	3 261 636	198 111
013 Atténuations de charges	5 944	14 675	12 082	18 421	6 339
75 Autres produits de gestion courante	212 529	261 449	360 336	553 244	192 908
77 Produits spécifiques	2 763 067	248 497	340 889	2 721	-338 168
78 Reprise sur provisions	7 522	5 188	0	0	0
042 Opération d'ordre entre section	38 096	74 134	110 395	64 943	-45 452
TOTAL	19 779 975	18 509 691	20 350 733	22 354 333	2 003 600

En 2024, les recettes de fonctionnement de la Communauté de communes ont progressé par rapport à 2023 (+2 003 600 €, dont 1 116 000 € issus des excédents de fonctionnement). Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la TEOM, qui finance désormais 96 % des dépenses des Ordures ménagères, contre 91 % en 2023. La participation du budget principal de la Communauté de communes au budget annexe diminue progressivement.

	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Taxe habitation	103 207 €	104 525 €	135 441 €	129 534 €	-5 907 €
Fraction compensatoire de TVA (TH)	1 039 325 €	1 140 562 €	1 160 403 €	1 170 539 €	10 136 €
	1 142 532 €	1 245 087 €	1 295 844 €	1 300 073 €	4 229 €
Foncier bâti	787 105 €	817 672 €	875 526 €	910 613 €	35 087 €
Foncier non bâti	132 141 €	136 441 €	145 801 €	151 730 €	5 929 €
CFE	2 829 527 €	2 899 628 €	3 010 820 €	3 136 398 €	125 578 €
Allocations compensatrices	1 316 067 €	1 400 117 €	1 491 462 €	1 558 618 €	67 156 €
	5 064 840 €	5 253 858 €	5 523 609 €	5 757 359 €	233 750 €
CVAE	2 131 877 €	2 085 229 €	0 €	0 €	0 €
Fraction compensatoire de la CVAE	-	-	2 248 870 €	2 246 675 €	-2 195 €
	2 131 877 €	2 085 229 €	2 248 870 €	2 246 675 €	-2 195 €
TASCOM	283 752 €	242 796 €	343 552 €	368 432 €	24 880 €
IFER	235 654 €	247 681 €	277 028 €	287 799 €	10 771 €
Taxe GEMAPI				116 000 €	116 000 €
Autres impôts	177 246 €	125 627 €	27 606 €	2 127 €	-25 479 €
TEOM	2 143 845 €	2 258 176 €	2 636 845 €	3 256 879 €	620 034 €
TOTAL	11 179 746 €	11 458 454 €	12 353 354 €	13 335 344 €	865 990 €

La fiscalité, principale ressource de la Communauté de communes, a progressé de 327 236 € (hors TEOM). Cette hausse est due à :

- La revalorisation des bases fiscales (+3,8 %),
- La mise en place de la taxe GEMAPI (+116 000 €).

Toutefois, les réformes fiscales limitent progressivement le pouvoir de taux des collectivités. Désormais, seules la CFE, le foncier bâti et le foncier non bâti restent modulables. Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est inchangé depuis 2018 (20,98 %).

Depuis 2023, la réforme de la CVAE a supprimé cette taxe au profit d'une fraction compensatoire :

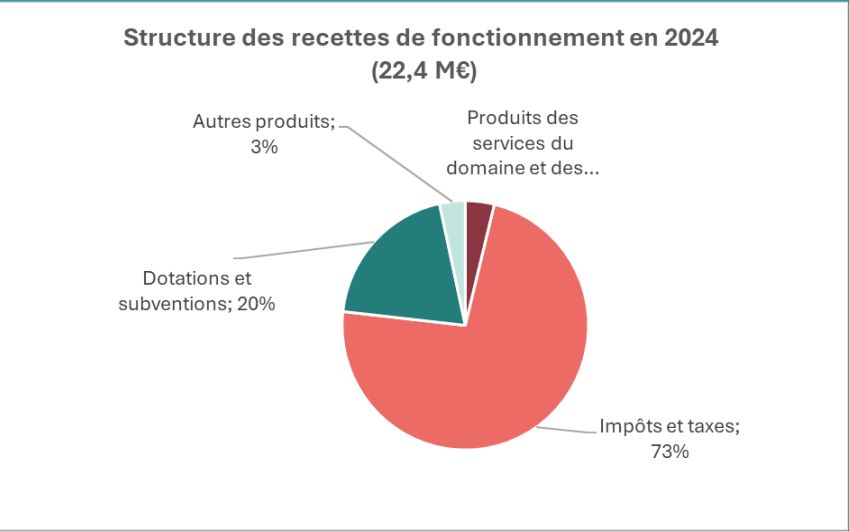
- Une part pérenne, calculée sur la moyenne des CVAE perçues entre 2020 et 2023,
- Une part dynamique, liée à l'évolution de la TVA.

Seule la part pérenne est garantie, ce qui a entraîné une baisse de 28 000 € pour la Communauté de communes.

Outre l’augmentation de la TEOM (+620 034 €), d’autres taxes ont progressé : la CFE (+125 578 €), l’IFER (+10 771 €), la TASCOM (+24 880 €) et la TFPB (+35 087 €).

Les recettes des services et domaines ont baissé de 74 463 €, en raison de :

- La réduction du montant refacturé à la commune de Tuffé Val de la Chéronne pour le bâtiment enfance jeunesse,
- L'impossibilité de refacturer certaines taxes foncières aux locataires, faute de taxation à la Communauté de communes (problème de déclaration sur la plate-forme "Gérer mes biens immobiliers").



Dans le chapitre « dotations et participations » la hausse est due à :

- La hausse des allocations compensatrices (+ 67 156 €),
- L’augmentation de la DGF (+32 400 €),
- La dotation générale de décentralisation pour la modification du PLUI (+17 500 €),
- La subvention de la CAF pour la convention territoriale globale (CTG).

Les autres produits ont progressé de 192 908 €, en raison :

- Du remboursement par l’assurance des travaux de chauffage au relais petite enfance de Tuffé Val de la Chéronne,
- D’une légère hausse des loyers perçus.

Enfin, concernant les Produits spécifiques et cessions, aucune cession de bâtiment n’a eu lieu en 2024, ce qui explique une baisse de 338 000 € dans cette catégorie.

Cependant, deux terrains ont été vendus dans la ZA des Ajeux et un acompte du Fonds de relance régional a été perçu pour l’extension de la ZA du Coutier.

Le lancement des contrôles de bon fonctionnement par la Saur a entraîné une hausse des redevances (+12 328 €).

2.5. Effectifs

Au 31 décembre 2024, la Communauté de Communes comptait 22 agents en fonction et 1 agent en disponibilité. Parmi les agents en fonction, on dénombrait 13 fonctionnaires, 6 contractuels sur emplois permanents et 3 contractuels non permanents, le tout représentant 20,3 équivalents temps plein (ETP).

9 agents relèvent de la catégorie A, 3 de la catégorie B et 10 de la catégorie C.

L’âge moyen des agents est de 45 ans et l’ancienneté moyenne dans la structure de 7,2 années.

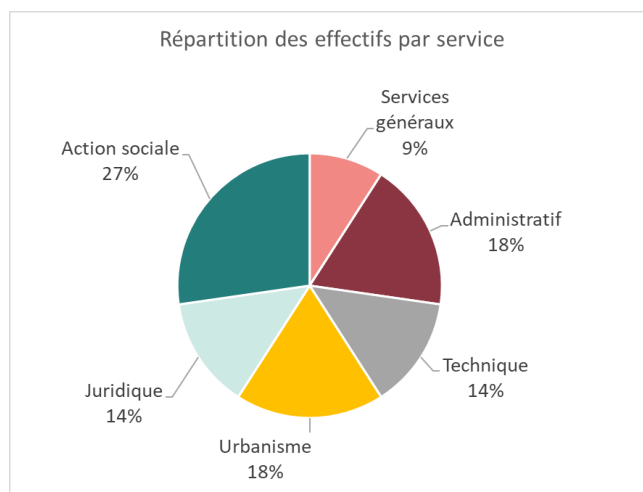
	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents	TOTAL
En nombre	13	6	3	22
En %	59.1%	27.3%	13.6%	100%
En ETP	12,2	6	2,1	20,3
Catégorie A	4	5		9
Catégorie B	3			3
Catégorie C	6	1	3	10

La durée annuelle de travail à temps plein au sein de la Communauté de Communes est de 1 607 heures.

Répartition des effectifs par service :

La répartition des effectifs entre les services est globalement équilibrée.

Le service 'Action sociale' s'est étoffé depuis 2022. Il comprend le Relais Petite Enfance (2 agents), mais également la coordination de la CTG (1 agent) et le France Services créé en décembre 2022 (3 agents).



Egalité hommes/femmes :

La Communauté de Communes emploie 6 hommes et 16 femmes.

	Hommes	Femmes	TOTAL	ETP	%
Catégorie A	3	6	9	9	40,9%
Catégorie B	2	1	3	3	13,6%
Catégorie C	1	9	10	8,3	45,5%
TOTAL	6	16	22	20,3	
Fonctionnaires	3	10	13	12,2	59,1%
Contractuels permanents	3	3	6	6	27,3%
Contractuels non permanents	0	3	3	2,1	13,6%

Le Conseil Communautaire a adopté le 6 juillet 2022, des lignes directrices de gestion pour la période 2022-2026, ainsi qu'un plan d'actions égalité hommes/femmes pour la même période. Ce dernier se décline en 4 axes :

- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- Garantir leur égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique,
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Depuis 2022, différentes actions ont été menées ou poursuivies au sein de la Communauté de Communes en la matière :

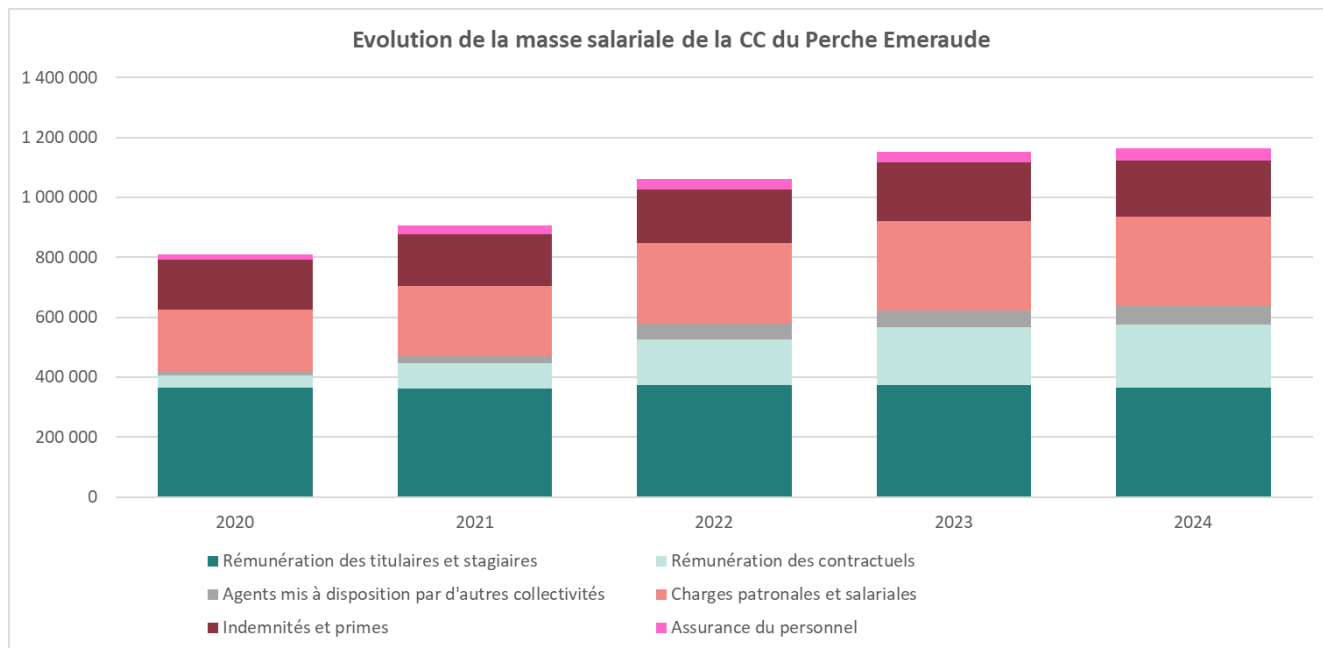
- Flexibilité des horaires de travail pour permettre de mieux concilier vie professionnelle et familiale (des plages horaires fixes de présence obligatoire, des plages variables gérées par les agents),
- Mise en place du télétravail,
- Développement des outils numériques afin de réduire les déplacements professionnels (équipement visioconférence...),
- Mise en œuvre d'un dispositif de signalement,
- Procédure de recrutement exempte de discrimination, indication au féminin et au masculin des titres, grades, etc.,
- Insertion d'un volet « égalité hommes/femmes » dans le projet de règlement intérieur des services,
- Mise à jour du régime indemnitaire RIFSEEP et harmonisation des plafonds entre les différents cadres d'emploi, dans une logique de cohérence et d'égalité entre filières,
- Evolution de la délibération organisant le temps partiel

Evolution de la masse salariale :

La masse salariale a été globalement stable entre 2023 et 2024.

L'évolution pluriannuelle montre une stabilité relative de la rémunération des fonctionnaires titulaires et stagiaires depuis 2020. La progression observée est principalement due à l'augmentation de la rémunération des contractuels, des charges et du remboursement des agents mis à disposition par les communes.

En effet, depuis 2022 des charges liées à la mise à disposition d'agents par les communes à l'intercommunalité sont comptabilisées sur le chapitre 012, alors qu'elles l'étaient auparavant en totalité sur le chapitre 011 (charges à caractère général).



Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation de la masse salariale sur les années 2022 et 2023 :

- Mise en place puis coordination de la CTG (Convention Territoriale Globale avec la CAF) depuis 2022. A noter, la coordination est prise en charge par la CAF à hauteur de 50% sur la période 2023-2027.
- Financement du France Services créé en 2022 et dont les 3 emplois ont été pourvus en octobre 2022. Le service est subventionné par l'Etat, à hauteur de 40 000 € en 2024 (35 000 € en 2023).
- Revalorisation du point d'indice,
- Prime de pouvoir d'achat versée aux agents en décembre 2023.

Mutualisation :

La mutualisation de personnels communaux et intercommunaux s'est poursuivie en 2024

Mises à disposition de personnels de la Communauté de Communes vers les communes et établissements :

- Service commun « Affaires juridiques, marchés publics et subventions » : créé début 2020, ce service est composé de 3 agents (1 responsable, 2 chargés des affaires juridiques).
- Prestation de service « urbanisme » : ce service instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire...) pour le compte de 50 communes de la CCHS et de la CCVBA. Il a été élargi en 2019 à la pré et post-instruction des dossiers pour la commune de La Ferté Bernard. Au 31 décembre 2024, le service comptait 5 agents (1 responsable, 3 instructeurs, 1 assistante à raison de 14 heures par semaine). Un instructeur était en cours de recrutement suite à la mise en disponibilité d'un des agents en novembre. En 2024, la prestation était facturée 4,55 €/habitant aux communes de la CCHS, 4,75 €/habitant aux communes de la CCVBA.
- Mise à disposition d'agents auprès du centre culturel de La Laverie (direction, comptabilité).

Mises à disposition de personnels des communes vers la Communauté de Communes :

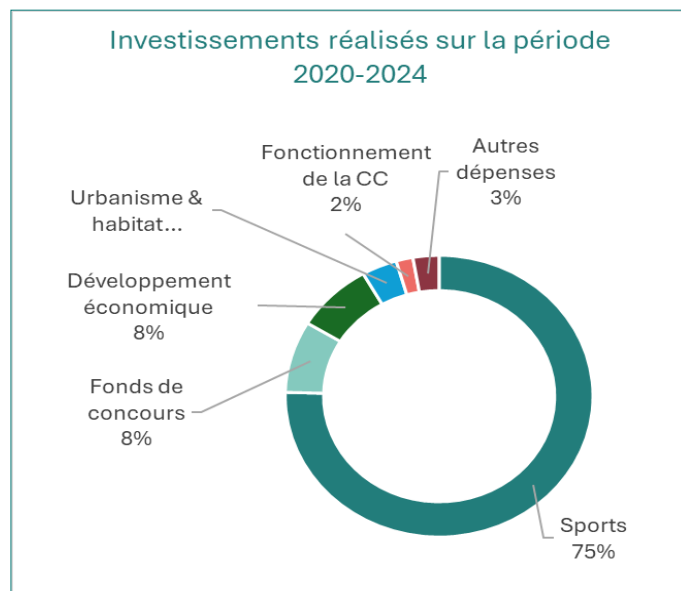
- Service commun « communication » entre la Mairie de La Ferté-Bernard et la CCHS : constitué d'un agent et d'un apprenti, ce service réalise la communication de la CCHS (magazine, actualisation du site Internet...).
- Mise à disposition de services pour l'entretien des salles de sport de Tuffé Val de la Chéronne et du Luart.
- Mise à disposition de services communaux pour l'entretien des zones d'activités avec les communes de Cherré-Au, Lamnay et Tuffé Val de la Chéronne.
- Mise à disposition de personnels dans le cadre de la GEMAPI (lutte contre les ragondins) avec les communes d'Avezé, Boëssé le Sec, La Ferté Bernard, Montmirail, Saint Maixent, Saint Ulphace et Théligny.

2.6. Investissements

La Communauté de communes a réalisé 16,77 M €/TTC d'investissements entre 2020 et 2024. Elle a obtenu 3,4 M€ de subventions et 2,8 M€ de FCTVA pour ceux-ci, soit un taux de subventionnement moyen d'environ 27 %. Le reste à charge pour la Communauté de Communes s'est élevé à 8,8 M€ (73% des projets).

Le volume global des investissements a plus que doublé par rapport à 2023, du fait des travaux du centre aquatique. Enfin, plusieurs opérations pluriannuelles se poursuivent tels les fonds de concours et les subventions OPAH. Il est à noter également le versement du solde de la participation de l'intercommunalité aux travaux sur 2 centres de secours du territoire communautaire (133 600 €). D'autres opérations ont été menées courant 2024 : des travaux dans le bâtiment route de Mamers à La Ferté-Bernard pour un montant de 75 800 € (mur coupe-feu, chauffage), installation de leds pour l'éclairage des salles de sport pour 67 500 €.

Le FCTVA connaît également une forte progression qui est majoritairement due aux travaux du centre aquatique. Par ailleurs, les financeurs du centre aquatique ont été sollicités régulièrement pour le versement d'acomptes afin de ne pas altérer la trésorerie. Les subventions n'ayant pas été perçues au cours de l'exercice, la Communauté de Communes a procédé à plusieurs levées de fonds. Ce pilotage de la trésorerie a permis de réduire les intérêts intercalaires.



Dépenses d'investissement réalisées par la Communauté de Communes entre 2020 et 2024 (en €) :

	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL 2020-2024
Développement économique	1 113 586	522 765	36 256	80 426	110 218	1 863 250
Acquisition de terrains sur les ZA	27 964	51 600	3 067			82 631
Travaux plateforme bois				17 901		17 901
Aménagement piste moto école				10 346		10 346
Réhabilitation de la friche industrielle sur Tuffé	694 359	108 986	4 420	23 670		831 436
Travaux dans bâtiment route de Mamers				18 906	75 772	94 678
Acquisition de bâtiments économiques		340 755				340 755
Subventions aux entreprises	102 000	1 573				103 573
Aménagement d'un bassin de rétention sur Tuffé	25 201	96				25 297
Bassin de rétention et parking sur ZA de La Monge	143 559	9 450	455			153 464
Frais divers (taxe d'aménagement, viabilisation ...)	61 030	9 898	28 314	9 603	34 446	143 291
Voiries communautaires dans les ZA	59 473	407				59 880
Action sociale	6 784	89	227 151	10 292	7 291	251 607
Construction Relais Petite Enfance à Tuffé	6 784	89		3 522		10 395
Achat et aménagement bâtiment site Laverie			191 170	5 880	4 240	201 290
Enfance-jeunesse : locaux/ équipements			12 589		1 028	13 618
France Service			23 391	890	2 023	26 304
Sports	542 958	461 087	744 324	4 991 500	10 581 316	17 321 185
Centre aquatique	542 958	461 087	743 958	4 991 072	10 500 881	17 239 956
Salles de sport			366	428	80 434	81 229
Tourisme et culture	7 980	2 244	6 608	2 247	11 111	30 189
Tourisme					5 327	5 327
Laverie	7 980	1 579	2 856	2 247	5 784	20 446
Prévelles		665	3 752			4 417

	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL 2020-2024
Urbanisme et habitat	241 663	205 152	230 991	55 423	118 101	851 330
Documents d'urbanisme (PLUi, AVAP...)	124 574	35 297	27 279	22 527	34 418	244 095
Opération d'amélioration de l'habitat	117 089	169 855	203 712	32 896	83 683	607 235
Secours et incendie		5 778	79 028		133 631	218 437
Fonds de concours	303 964	332 984	354 895	520 696	379 542	1 892 081
Mobilité			20 125	37 664	31 639	89 429
Gemapi				17 585	19 233	36 818
Fonctionnement des services de la CC	141 462	64 292	124 962	48 213	27 651	406 580
Achat et équipement du siège de la CdC		7 092				7 092
Mobiliers, véhicules et équipements	1 357		3984,48	10 034	1 118	16 493
Serveur informatique (logiciels, ...) et téléphonie	121 099	52 934	104 520	27 626	21 133	327 312
Œuvres	1 500	3 500	5 100	3 304	5 400	18 804
Entretien des locaux et équipements divers	17 506	766	11 357	7 250		36 879
TOTAL DEPENSES	2 358 397	1 594 391	1 824 338	5 764 048	11 419 733	22 960 906
Subventions	166 034	471 186	620 573	1 341 931	829 889	3 429 613
FCTVA	105 234	60 418	230 836	606 947	1 761 242	2 764 676
TOTAL NET	2 087 131	1 062 786	972 930	3 815 170	8 828 602	16 766 617

2.7. Endettement

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 14,9 M€ contre 11 M€ en janvier 2024. Cette importante augmentation est due au déblocage partiel de l'emprunt auprès de la Banque des Territoires de 5 M€ finançant le centre aquatique. Le capital restant dû se répartit comme suit entre les différents budgets de la Communauté de Communes :

- Budget principal : 13 M€
- Budget annexe de la ZA du Coutier : 1,86 M€.

En 2024, le capital remboursé s'est élevé à 1 115 292 €.

L'annuité totale à payer en 2025 s'élèvera à 1 251 706 € (dont 271 698 € d'intérêts). Elle est en nette augmentation par rapport à l'année passée : règlement de la première annuité de l'emprunt de 5 M€ (50 000 €).

La durée de préfinancement de cet emprunt est de 36 mois soit jusqu'à fin septembre 2025. Les levées d'emprunt sont réalisées au fur et à mesure des besoins de trésorerie et seront dépendants des versements des subventions (1 250 000 €). Aussi, le budget devra intégrer des crédits pour les intérêts intercalaires.

Au 1^{er} janvier 2025, l'endettement de la Communauté de Communes s'élève à 340 €/habitant.

L'état récapitulatif des emprunts et le profil d'extinction de la dette sont joints en annexe du présent document.

Le remboursement prévisionnel jusqu'à 2028 est le suivant pour chacun des budgets :

	2025		2026		2027		2028	
	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts
Budget principal	817 121	257 744	970 952	352 401	907 279	333 935	843 004	317 235
dont centre aquatique	330 000	229 572	480 000	328 511	480 000	314 289	480 000	300 961
Budget ZA Coutier	162 887	13 954	164 109	12 732	165 340	11 501	166 580	10 261
TOTAL	980 008	271 698	1 135 061	365 133	1 072 619	345 436	1 009 584	327 496
Différence N-1			155 053	93 435	-62 442	-19 697	-63 035	-17 940

3. LES PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

3.1. Perspectives et priorités d'action 2025

La Communauté de Communes du Perche Emeraude structure son action autour de 5 grandes orientations stratégiques pour la période 2021-2026 :

1. Favoriser un aménagement équilibré du territoire, en valorisant son patrimoine paysager, bâti et naturel
2. Développer et renforcer le potentiel économique du territoire
3. Conforter l'offre de services de proximité et soutenir la mise en place d'équipements structurants
4. Répondre aux besoins de la population en matière de logement et de mobilité
5. Accompagner la transition énergétique et préserver les ressources du territoire

En 2025, l'intercommunalité poursuivra son engagement, en mettant l'accent sur plusieurs domaines clés :

- Développement économique : commercialisation des zones d'activité, restructuration des espaces extérieurs de la zone d'activité du Gaillon/Synergie Parc (La Ferté-Bernard), études préalables à la construction d'un bâtiment blanc, territoire d'industrie (parcours job), déploiement de la stratégie d'attractivité (Perche Emeraude), transmission agricole ;
- Services à la population : ouverture du centre aquatique, aménagement du site de La Laverie (transfert du relais petite enfance, micro-folie, rénovation énergétique...), mise en accessibilité de la gare de La Ferté-Bernard, appui à la mise en place du camion de soins, soutien à 3 événements culturels (Escapades culturelles en Perche Emeraude, Festival de la Chanson francophone, Festival de la Chéronne) ;
- Aménagement de l'espace et politique de l'habitat : approbation de la modification du PLUi¹ et du règlement local de publicité intercommunal, participation aux travaux d'élaboration du SCOT valant PCAET² portés par le Pays du Perche Sarthois, animation du guichet habitat (rénovation de l'habitat des particuliers, conseil en rénovation énergétique), habitat temporaire chez l'habitant ;
- Environnement et énergie : remplacement de l'éclairage par des LED sur 4 zones d'activité, préparation de la pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments et en ombrières de parkings ;
- Dispositifs de solidarité en direction des communes membres : poursuite des fonds de concours.

Pour accompagner ces investissements et anticiper la baisse de son autofinancement liée à la mise en service du futur centre aquatique, la Communauté de Communes s'appuie sur un plan pluriannuel d'investissements (2023-2026). En 2025, une prospective financière sera menée afin d'optimiser l'utilisation des ressources et garantir la poursuite de la dynamique engagée.

Les réflexions sur les ressources financières seront également poursuivies (évolution du budget Ordures ménagères...).

Enfin, en matière de ressources humaines, il est prévu de finaliser le règlement intérieur des services et le document unique d'évaluation des risques professionnels.

3.2. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement en 2025

• Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement vont fortement progresser en 2025. Il est notamment prévu :

- Une augmentation des charges à caractère général par rapport à 2024, du fait majoritairement de la rétribution du concessionnaire pour le centre aquatique (593 000 €) et dans une moindre mesure de la régularisation de la dommage ouvrage pour le Centre aquatique ;

¹ Plan Local d'Urbanisme intercommunal

² Schéma de COhérence Territoriale/ Plan Climat Air Energie Territorial

- Une augmentation des charges de personnel notamment du fait du « recrutement » de 2 agents pour le centre aquatique ainsi que la hausse de la cotisation des employeurs à la CNRACL ;
- Une augmentation des charges d'intérêt d'emprunt avec le déblocage complet du second prêt du centre aquatique à compter du second semestre (+50 000 €) ;
- Une diminution globale des autres charges de gestion courante du fait principalement de la suppression de la contribution au budget annexe des ordures ménagères (cf. détail ci-après) et de la diminution de certaines participations aux syndicats qui sont établies sur la base du nombre d'habitants ;
- Une diminution des dotations d'amortissement (- 20 000 €). Pour rappel, en comptabilité M57 les amortissements sont réalisés au prorata temporis, dès l'année de réalisation de l'investissement.

Plusieurs dépenses ponctuelles sont prévues en 2025, d'autres s'étaleront sur plusieurs années :

- L'animation du guichet habitat, depuis 2023 et jusqu'en 2027,
- Les assurances pour le centre aquatique,
- Le recours à des assistants à Maitrise d'Ouvrage pour préparer les groupements de commandes Assurances et énergie,
- Le solde des factures du transfert des compétences eau et assainissement (5 400 € TTC). A noter qu'une subvention de 50% (30 525 €) a été obtenue de l'Agence de l'Eau pour financer cette opération.
- Le solde de l'assurance dommage ouvrage pour les travaux du centre aquatique (estimation 88 000 €),
- La dommage ouvrage pour les travaux sur le site de La Laverie,
- L'augmentation des participations au Centre culturel de La Laverie (+4 000 €), à l'Office de Tourisme (+11 000 €), et au SDIS (+9 130€),
- Le soutien à un évènement culturel : Le festival de la Chanson francophone (3 000 €).

Le budget ressources humaines devrait être en légère progression. Les évolutions envisagées sont les suivantes :

- Augmentation de la cotisation CNRACL de 3 points pour la part employeur,
- Recrutement de deux agents pour le centre aquatique (la mise à disposition au concessionnaire fera l'objet d'une refacturation),
- Recrutement d'un nouvel agent dans le cadre du départ en retraite d'un agent du RPE (tuilage),
- Présence sur une année entière du Responsable développement territorial.

Deux opérations pluriannuelles font l'objet d'autorisations d'engagement (AE) qui seront actualisées en 2025 :

LIBELLE	Montant en €	ECHEANCIER INDICATIF DES CREDITS DE PAIEMENT					
		2022	2023	2024	2025	2026	2027
Contrôles SPANC (du 01/05/22 au 30/04/26)	200 000 €	19 998 €	27 298 €	42 000 €	75 000 €	35 704 €	0 €
Guichet habitat	613 000 €	0 €	119 724 €	90 264 €	156 336 €	155 000 €	91 676 €

• **Recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement devraient progresser en 2025. Il est en particulier prévu :

- Une revalorisation nationale des bases fiscales de l'ordre de 1,7 %. Les éléments fiscaux détaillés pour l'année 2025 n'ont cependant pas encore été communiqués par les services de l'Etat, de même que le montant de la DGF.
- Le remboursement des frais de personnel mis à disposition du concessionnaire du centre aquatique,
- Une légère augmentation des subventions de fonctionnement, et notamment pour le France Services. Les aides obtenues en 2024 pour le guichet habitat et la coordination de la CTG³ sont maintenues au même niveau que 2024 en 2025.
- Une augmentation de la contribution des communes au service commun « urbanisme ».
- La refacturation des frais aux communes dans le cadre des groupements de commandes assurances et énergies,
- Une diminution des loyers des immeubles (cession du bâtiment Synergie).

• **Evolution du budget « urbanisme »**

Pour mémoire, ce budget gère le service d'instruction des documents d'urbanisme, un service qui est mutualisé entre les communes de la Communauté de Communes et celles de la Communauté de Communes des Vallées de la

³ Convention Territoriale Globale conclue avec la CAF pour 5 ans (2023-2027)

Braye et de l'Anille (CCVBA). Dans la mesure où la compétence reste portée par les communes, leurs contributions devraient intégralement financer ce service.

Une nouvelle prestation est proposée aux communes du territoire concernant l'instruction des demandes de publicité extérieure. Le traitement comptable de cette prestation est intégré dans le budget annexe Urbanisme.

Au regard de l'exécution budgétaire 2024 et de l'obligatoire équilibre budgétaire, le maintien des cotisations à 4,55€ pour la Communauté de communes et à 4,75 € pour les communes extérieures ne peut être envisagé.

En 2025, la commission Finances propose un tarif à 4,75 € de l'habitant pour les communes du territoire et 5 € pour les communes extérieures. Concernant l'instruction de la publicité extérieure, le coût a été défini en juillet 2024 avec un règlement à l'acte de 30 € pour les déclarations et autorisations préalables et 140 € pour le contrôle et les procédures d'enlèvement des dispositifs de publicité irréguliers.

- **Evolution du budget « ordures ménagères »**

Depuis 2022, la Communauté de communes a engagé une réduction progressive de la contribution du budget général au budget annexe des Ordures ménagères, avec pour objectif un financement intégral par la TEOM à l'horizon 2025 (96 % en 2024).

Pour finaliser cette transition, un ajustement des taux de TEOM pourra être proposé en 2025. Le montant exact de cet ajustement, à la hausse ou à la baisse, n'est pas connu à ce jour, les bases fiscales n'ayant pas été communiquées. Son impact sera toutefois atténué par la diminution de la contribution au SYVALORM (-2,3 % par rapport à 2024, passant de 3,381M€ à 3,3 M€).

Par ailleurs, une réflexion sera engagée en 2025 sur la clôture du budget annexe, afin de réintégrer l'ensemble des charges et recettes associées dans le budget général.

- **Taux de fiscalité**

La Commission Finances propose de maintenir les taux de fiscalité inchangés en 2025, à l'exception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Celle-ci fera l'objet d'une légère augmentation ou d'une légère diminution en fonction du montant des bases fiscales.

Par ailleurs, elle recommande la mise en œuvre la taxe GEMAPI ajustée au niveau des coûts liées à cette compétence.

3.3. Projets 2025

ORIENTATION 1 :

Favoriser un aménagement équilibré du territoire, en valorisant son patrimoine paysager, bâti et naturel

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

➤ Modifications du PLUi

Une modification de droit commun du PLUi a été prescrite par le conseil communautaire du 28 avril 2021 et complétée par celui du 5 juillet 2021. La procédure s'achèvera au 1^{er} trimestre 2025.

Elle est réalisée avec l'appui du cabinet GILSON pour un montant global de 24 580 € HT. Le solde de la prestation est à prévoir en 2025 pour un montant de 4 160 €.

➤ Déclarations de projet PAPREC et CVE

Deux déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLUi sont en cours.

La première concerne le projet de développement de l'entreprise PAPREC de Montmirail, et porte sur la création d'une usine de méthanisation et d'une chaîne de production de combustibles de récupération qui lui sont associés. L'approbation est envisagée courant 2025. Le cabinet Ouest AM accompagne la Communauté de Communes sur cette procédure, pour un montant de 13 695 € HT.

La seconde a été prescrite en décembre 2023 et porte sur le projet de méthanisation porté par CVE à Sceaux sur Huisne, en extension de la zone d'activité. Un bureau d'étude sera sélectionné début 2025.

➤ Règlement Local de Publicité Intercommunale

Ce document est réalisé en interne et devrait être approuvé en 2025 suite à la consultation du public réalisée en 2024.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

➤ **Perche Emeraude**

Le changement de nom de la Communauté de Communes a été acté par arrêté préfectoral le 28/01/2025.

Les outils de communication vont évoluer pour s'adapter à ce changement et se rapprocher de la marque Perche Emeraude lancée en 2019 (documents administratifs, site Internet, signalétique...).

➤ **Restructuration des espaces extérieurs de la zone d'activité du Gaillon/Synergie Parc (La Ferté-Bernard)**

Une réflexion est en cours concernant la réhabilitation et le développement de la Zone d'Activités (ZA) du Gaillon. Ce projet implique deux établissements du secteur de la santé qui envisagent de s'implanter sur le site en réalisant les opérations suivantes : la réhabilitation du bâtiment Synergie et la construction d'un nouveau bâtiment, en extension, afin de répondre aux besoins des 2 acteurs.

Pour concrétiser ce projet, une restructuration complète des espaces extérieurs du site est envisagée, comprenant les aménagements suivants :

- Création d'un parking mutualisé de 60 places : ce parking sera à la disposition des deux établissements concernés, ainsi que des entreprises déjà implantées sur la zone,
- Végétalisation du site : Intégration d'espaces verts et d'aménagements paysagers pour améliorer le cadre environnemental et limiter l'imperméabilisation des sols,
- Installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking mutualisé,
- Création d'une voirie lourde et d'une aire de retournement pour poids lourds : ces infrastructures sont nécessaires pour faciliter les manœuvres et le transport de marchandises des 2 entreprises déjà présentes.

Ces aménagements s'inscrivent dans une démarche de modernisation et de durabilité, au service des acteurs économiques de la zone d'activité et du développement territorial plus globalement.

Le coût global du projet est évalué à 737 000 € HT, incluant les acquisitions foncières, les études préalables et les travaux d'aménagement.

Des subventions ont été demandées auprès de l'Etat (DETR), à hauteur de 35%, et auprès de la Région (contrat régional) à hauteur de 35% également.

➤ **Bâtiment blanc économique**

Afin de répondre à la demande en matière d'immobilier économique, il est envisagé de construire un bâtiment « blanc » destiné à accueillir une activité artisanale, industrielle ou commerciale dans le cadre d'une location.

Le projet se situe dans la zone d'activités des Ajeux, à La Ferté-Bernard, sur un terrain de 1 600 m² propriété de la Communauté de Communes du Perche Emeraude. Le projet est estimé à 700 k€ HT. Une subvention DETR de 168 555 € a été attribuée en 2024 pour ce projet. Les études préalables et de maîtrise d'œuvre seront menées en 2025.

➤ **Territoire d'industrie**

La Communauté de Communes est pour la seconde fois lauréate du dispositif Territoire d'industrie, en partenariat avec la CC des Vallées de la Braye et de l'Anille, sur la base d'un programme d'actions pluriannuel. Ces actions seront déployées en interne, avec l'appui d'agents des 2 intercommunalités. En 2025, la 2^{nde} édition de l'opération Parcours Job va être menée (informations sur les métiers et formations auprès de 2 000 collégiens et lycéens).

➤ **Travaux divers sur les zones d'activité et bâtiments économiques**

Divers travaux sont envisagés sur les zones d'activité en 2025 :

- Eclairage LED des zones d'activité du Coutier, des Ajeux, du Luart et de Sceaux sur Huisne (60 000 €),
- ZA des Ajeux à La Ferté-Bernard : finalisation des travaux de voirie suite à des cessions en 2024 (25 700€),
- ZA Val Activ de Sceaux sur Huisne : travaux de viabilisation dans le cadre d'une cession (21 000 €),
- ZA La Fonderie à Tuffé Val de la Chéronne : voirie d'accès pour l'entreprise DECOTEC (55 000 €),
- ZA du Coutier, à Cherré-Au: extension du réseau eau potable et défense incendie (25 000 €),

En outre et comme cela a été convenu lors du transfert des zones d'activité, la Communauté de Communes règlera aux communes des frais d'acquisition pour les terrains « économiques », dès lors qu'ils seront commercialisés.

AGRICULTURE

➤ Territoire pilote transmission

La Communauté de communes s'est saisie de la problématique du renouvellement des générations d'agriculteurs dans le cadre d'une opération pilote sur la transmission en agriculture, conclue avec la Région des Pays de La Loire et la Chambre d'Agriculture sur la période 2022-2024. Afin de poursuivre la dynamique engagée, une nouvelle convention de partenariat a été conclue avec la Chambre d'Agriculture pour 3 années supplémentaires (2025-2027). Le coût est estimé à 24 608 € HT pour la Communauté de Communes sur 3 ans, dont 7 382 € en 2025.

ORIENTATION 3 :

Conforter l'offre de services de proximité et soutenir la mise en place d'équipements structurants

ACTION SOCIALE

➤ Convention Territoriale Globale

Une convention a été conclue en 2023 avec la CAF, pour 5 ans, sur les thématiques de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, le handicap, l'inclusion numérique...

La Communauté de Communes porte la coordination de ce dispositif et bénéficiera pour cela d'une aide de la CAF à hauteur de 50 %.

➤ Relais Petite Enfance (RPE)

L'année 2025 verra le renouvellement de l'agrément du RPE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2025-2027. Au titre de l'année 2025, le montant prévisionnel de la prestation alloué par la CAF est de 64 051€.

De plus et vu le succès de l'édition 2024 qui a accueilli plus de 500 participants, il est prévu d'organiser de nouveau la « Journée des tout-petits » en novembre 2025, en lien avec les acteurs du secteur, mais aussi des professionnels de la santé et de la culture. Le coût de cet événement est estimé à 9 000 €.

Enfin, pour préparer le départ en retraite d'une des deux animatrices fin 2025, il est prévu un temps de tuilage avec son/sa remplaçant(e), dont la durée sera fonction de son niveau d'expérience. Des charges de personnels supplémentaires sont donc prévues pour l'année 2025.

➤ France Services

Un espace France services multisite a ouvert au public en décembre 2022. Le bilan des deux premières années de fonctionnement est très positif, le service ayant permis de réaliser 2 215 accompagnements en 2023, 3 153 en 2024 (+42%). Ce service est assuré par 3 agents à temps partiel (1,48 ETP). Sa montée en charge en 2025 et l'adjonction de nouvelles prestations, a nécessité le passage d'un des agents à temps plein en 2024 (1,68 ETP au total).

Le service a bénéficié d'une subvention de l'Etat de 35 000 € en 2023 et 45 000 € en 2024 (dont 5 000 € au titre du zonage France Ruralité Revitalisation). Cette aide devrait passer à 50 000 € en 2025.

➤ Camion de soins

L'association « À vos Soins » a été choisie pour expérimenter un camion de soins mobile dans la Communauté de Communes. Ce projet vise à répondre à la désertification médicale et à renforcer la prévention en santé. L'association, basée à Saint-Nazaire et créée en 2014, a déjà une expérience significative dans la gestion de centres de santé et de dispositifs mobiles de prévention. Le camion de soins, entièrement électrique, sera équipé de quatre salles de consultation et pourra accueillir des internes en médecine.

Les objectifs incluent l'amélioration de l'accès aux soins, le renforcement de la prévention, et l'attraction de jeunes médecins vers le territoire. Le projet, soutenu par la Région, l'ARS et la faculté de médecine d'Angers, débutera en octobre 2025 et durera quatre ans. La réussite de cette expérimentation nécessitera l'implication de la Communauté de Communes, des communes locales et des professionnels de santé.

SPORTS ET LOISIRS

➤ Centre aquatique

Le marché de travaux, constitué de 24 lots, a été attribué en 2022 pour un montant de 13,49 M€ HT (14,46 M€ HT après révision des prix) et un coût global (incluant la maîtrise d'œuvre, les études diverses et l'acquisition de la parcelle) estimé à 15,55 M€ HT (16,95 M€ HT après révision des prix).

Les travaux ont débuté mi-octobre 2022 et se poursuivront jusqu'à mars 2025.

L'autorisation de programme créée pour cette opération prévoit un engagement financier de 2,68 M€ en 2025. 2 emprunts ont été contractés en 2022 pour cet équipement, le premier de 7 M€ auprès de l'Agence France Locale débloqué en 2023, le second de 5 M€ auprès de la Caisse des Dépôts qui sera débloqué intégralement en 2025. En outre des subventions ont été obtenues, pour un peu plus de 4M€ auprès de l'Etat, la Région et le Département. Parallèlement, le Conseil communautaire a opté pour la concession de service public comme mode de gestion. La société Récréa a été choisie pour assurer cette mission pour une durée de 6 ans. La participation financière de la Communauté de Communes est évaluée à 593 000 € en 2025, incluant la contribution forfaitaire annuelle (493 000 €) et les charges pour les scolaires et les associations du territoire (100 000 €). Des recettes sont également attendues, à hauteur de 42 000 € : redevance d'occupation du domaine public (5 000 €), participation des communes, du Département et de la Région pour les scolaires (32 000 €), contributions des associations utilisatrices (5 000 €).

➤ **Gymnases de Tuffé Val de la Chéronne et du Luart**

Des travaux de rénovation des extérieurs (nettoyage des façades) du gymnase du Luart et du gymnase de Tuffé Val de la Chéronne sont envisagés pour un montant estimé à 49 000 € TTC.

TOURISME ET CULTURE

➤ **Office de tourisme**

Afin de fixer des orientations pluriannuelles et offrir une visibilité et des outils d'aide à la décision à la Communauté de Communes en matière de promotion du tourisme, une convention a été conclue en 2023 avec l'office de tourisme pour 3 ans. Celle-ci prévoit le versement d'une subvention annuelle à l'office du tourisme. En 2024, il est proposé une subvention de fonctionnement de 130 000 € (125 000 € versés en 2024), ainsi qu'une aide ponctuelle de 6 000 € pour l'édition d'un guide touristique. De plus, la Communauté de Communes va investir dans un logiciel de gestion de la taxe de séjour.

➤ **Centre culturel de La Laverie**

En 2025, il est prévu d'augmenter la participation au centre culturel à 150 000 € (146 000 €), pour tenir compte de l'effort important de médiation réalisé auprès des écoles notamment, la prise en charge des Escapades culturelles en Perche Emeraude (environ 12 000 €) et l'augmentation des dépenses énergétiques et d'assurance.

➤ **Aménagement du site de La Laverie, transfert du RPE et micro-folie**

La Communauté de Communes a acquis fin 2022 un bâtiment de 220 m² sur un terrain de 488 m², rue du Moulin à Tan, à côté de La Laverie. Il est envisagé d'y transférer le Relais Petite Enfance (RPE), ainsi que les ateliers numériques de La Laverie. Ce transfert permettra au RPE de disposer de locaux plus grands et fonctionnels permettant d'améliorer l'accueil des familles et des assistantes maternelles.

L'espace libéré par les ateliers numériques permettra d'accueillir une micro-folie pour offrir des contenus culturels ludiques et numériques et rendre la culture accessible au plus grand nombre.

Cette opération est également l'occasion de réaliser des travaux de rénovation énergétique, d'améliorer le confort thermique estival et de rénover l'espace d'exposition et de stockage des œuvres de La Laverie. Un gain énergétique de plus de 40% est attendu sur les 2 bâtiments.

Enfin, un aménagement paysager sera réalisé sur les espaces extérieurs, en lien avec le CAUE missionné pour cela.

Le montant global de l'opération est estimé à 721 000 € en phase APD (Avant-Projet Définitif), incluant les frais d'études et de maîtrise d'œuvre, les travaux sur les 2 bâtiments et les équipements (mobilier, matériels informatiques et audiovisuels).

Des subventions ont été obtenues ou sont attendues pour un montant global de 465 000 €, soit 65% de l'opération : Etat (40 961 € de DETR pour le bâtiment, 45 000 € de DSIL pour la micro-folie), Région (159 131 € au titre du contrat Pays de La Loire), Département (170 000 € au titre du fonds d'investissement durable), CAF (50 000 € pour le RPE).

Les travaux doivent débuter mi-2025.

➤ **Résidence d'artistes de Prévelles**

Des travaux de rénovation de façade ont débuté en 2024 afin de réduire les infiltrations d'eau constatées dans le logement, pour un montant de 17 000 € HT, et seront finalisés en 2025. Divers petits travaux sont prévus pour rafraîchir le logement et font suite au renouvellement des équipements de la cuisine fin 2024.

Deux nouveaux résidents sont attendus en 2025, suite au départ de Lou François-Eugène en novembre 2024.

➤ Soutien à 3 événements culturels

Il est prévu un soutien de la Communauté de Communes à 3 événements culturels locaux :

- Escapades culturelles en Perche Emeraude, en mai, à Courgenard et La Chapelle du Bois : budget de 12 000 € inclus dans la participation de 150 000 € à La Laverie,
- Festival de la Chanson francophone, en juin, à st Ulphace : subvention de 3 000 €,
- Festival de la Chéronne, en juillet : subvention de 20 000 €.

ORIENTATION 4 :

Répondre aux besoins de la population en matière de logement et de mobilité

HABITAT

➤ Guichet habitat France Rénov

Un guichet habitat a été ouvert début 2023, en partenariat avec l'Etat/ANAH, le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Il regroupait 2 dispositifs, jusqu'à fin 2024 : une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et une Plateforme de Rénovation Energétique (PTRE). En 2025, les dispositifs vont fusionner dans un pacte territorial habitat, conclu uniquement avec l'ANAH, jusqu'au 31/12/2027.

Ce guichet propose de l'information et des conseils à tous les habitants, quels que soient leurs revenus et accompagne de manière plus approfondie certains projets. Des aides à l'investissement sont attribuées pour l'amélioration des logements privés selon des conditions de ressources (projets éligibles ANAH).

Un marché d'animation a été conclu avec la société INHARI pour un montant global de 600 000 € sur 5 ans.

En termes d'investissements, la Communauté de communes versera des aides aux particuliers dans le cadre de l'OPAH, comme lors de la précédente opération. Les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

DEPENSES	2023 (réel)	2024 (réel)	2025	2026	2027	TOTAL
Subventions aux particuliers	11 591	37 554	300 855	300 000	300 000	950 000

➤ Habitat temporaire chez l'habitant

La Communauté de Communes a conclu en 2023 une convention de partenariat avec l'association Le Flore Habitat pour la mise en œuvre localement d'un dispositif facilitant l'accès au logement de jeunes âgés de 15 à 30 ans dans le cadre d'une prise de poste, d'un stage, d'un apprentissage...

➤ Habitat indigne

La Communauté de Communes exerçant une partie de la compétence habitat, le Président s'est vu confier le pouvoir de police spéciale de l'habitat pour une partie des communes (les autres s'y étant opposées). Celui-ci porte sur des questions de sécurité pour les occupants ou les passants d'habitations insalubres (arrêtés sur les immeubles présentant un risque d'effondrement, solidité insuffisante d'un bâtiment, défaut d'entretien, fonctionnement ou entreposage de matières dangereuses dans un immeuble collectif). Ces arrêtés peuvent prescrire des travaux ou la démolition du bâtiment, le relogement des locataires le cas échéant. En cas de défaillance du propriétaire, la Communauté de Communes devra se substituer.

La charge pouvant peser lourdement sur le budget intercommunal, le conseil communautaire du 15/04/2024 a proposé la création d'un fonds de concours qui, en cas de dossier à traiter, serait versé par la commune concernée à hauteur de la moitié du reste à charge final de l'opération (après déductions des éventuelles subventions et paiements des propriétaires).

MOBILITES

➤ Accessibilité de la gare de La Ferté Bernard

Dans le cadre d'un programme d'accessibilité des gares, la SNCF a réalisé en 2021/2022 une étude préalable à la mise en accessibilité de la gare de La Ferté-Bernard, et en 2023 des études avant-projet et projet (APO).

Les travaux seront réalisés sur l'année 2025 pour un montant de 4 090 210,04 € HT.

Le plan de financement prévisionnel prévoit une participation de l'Etat (25 %), la Région (50 %) et la Communauté de Communes (25 %). Les appels de fonds s'étalent sur 3 ans pour la CC :

2024	2025 (1 ^{er} trimestre)	2025 (3 ^{ème} trimestre)	2026	TOTAL
17 129,00 €	391 892,00 €	306 765,75 €	306 765,76 €	1 022 552,51 €
1,68%	38,32%	30%	30%	100%

ORIENTATION 5 :

Accompagner la transition énergétique et préserver les ressources du territoire

EAU, ASSAINISSEMENT, GEMAPI

➤ Transfert des compétences eau et assainissement

Dans la perspective du transfert des compétences « Eau et assainissement » à la CCHS le 1^{er} janvier 2026, des travaux préparatoires ont été effectués en 2024, avec l'appui du cabinet Gétudes Consultants, pour un montant initial de 40 500 € HT (tranche ferme). Une aide de 50 % de l'Agence de l'eau a été obtenue. Les travaux ont été suspendus fin 2024, dans l'attente des décisions nationales. Le solde potentiel s'élève à 5 400 €/HT.

TRANSITION ENERGETIQUE

➤ Centrales photovoltaïques en ombrières de parking

A l'issue d'appels à manifestations d'intérêt, la société See You Sun a été retenue pour l'aménagement de centrales photovoltaïques en ombrières sur les parkings de 3 zones d'activité de La Ferté Bernard ainsi que sur le parking du futur centre aquatique. L'entreprise assurera la pose et la gestion des équipements pendant 30 ans. La Communauté de Communes récupérera un loyer en contrepartie de la mise à disposition du domaine public. Une convention a également été conclue avec cette société pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la plateforme bois énergie du Luart.

➤ Eclairage LED des zones d'activité

Il est envisagé de rénover l'éclairage public sur 4 zones d'activité (ZA du Coutier, des Ajeux, de Sceaux sur Huisne et du Luart) en 2025. L'investissement s'élève à 59 000 € HT pour 160 candélabres à l'issue de l'appel d'offres. Des certificats d'économies d'énergie (CEE) vont être sollicités sur ce projet

3.4. SOLIDARITE INTERCOMMUNALE

• Fonds de concours aux communes

La campagne 2025 des fonds de concours auprès des communes s'inscrit globalement dans la continuité de celle de 2024. Il est envisagé la rédaction d'un règlement intérieur afin de formaliser les différentes règles propres aux fonds de concours. L'enveloppe proposée en 2025 s'élève à 450 000 €.

	2020	2021	2022	2023	2024	Proposition 2025
Fonds de concours engagés	324 324 €	430 189 €	396 797 €	471 346 €	443 851 €	450 000 €

3.5. AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP/CP)

Parmi ces investissements, plusieurs ont été initiés lors d'exercices précédents et ont fait l'objet d'autorisations de programme (AP) pluriannuels qui seront actualisés comme suit en 2025 :

LIBELLE	Montant	ECHEANCIER INDICATIF DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)								A compter de 2026
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Subvention aux particuliers dans le cadre de l'OPAH 2016-2021	685 600 €	26 928	63 536	117 089	168 256	168 046	21 305	46 130	74 310	
Subvention aux particuliers dans le cadre de l'OPAH 2022-2027	950 000 €						11 591	37 554	300 855	600 000
Fonds de concours 2020	324 324 €			22 966	131 261	30 560	62 809	31 398	45 330	
Fonds de concours 2023	471 346 €						53 536	181 654	236 156	
Fonds de concours 2024	443 851 €							15 786	300 000	128 065
Construction Centre aquatique	19 950 000 €		39 706	549 785	461 087	743 958	4 991 072	10 488 337	2 676 055	

ANNEXE 1 : PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Le profil d'extinction de la dette (au 01/01/2025) est le suivant, tous budgets confondus :

Année	Capital restant dû au 01/01	Capital amorti	Intérêts	Annuité	Dettes/hab	Variation capital amorti /N-1	Variation intérêts /N-1
2025	9 870 005 €	817 121 €	257 744 €	1 074 865 €	340 €		
2026	14 052 884 €	971 402 €	352 401 €	1 323 804 €	485 €	154 281 €	94 657 €
2027	13 081 481 €	907 639 €	333 935 €	1 241 575 €	451 €	-63 763 €	-18 466 €
2028	12 173 842 €	843 004 €	317 235 €	1 160 239 €	420 €	-64 635 €	-16 700 €
2029	11 330 838 €	710 069 €	299 335 €	1 009 404 €	391 €	-132 936 €	-17 900 €
2030	10 620 769 €	712 124 €	283 018 €	995 142 €	366 €	2 055 €	-16 317 €
2031	9 908 645 €	714 199 €	267 452 €	981 651 €	342 €	2 075 €	-15 567 €
2032	9 194 446 €	716 294 €	249 969 €	966 264 €	317 €	2 095 €	-17 482 €
2033	8 478 151 €	718 409 €	233 956 €	952 365 €	292 €	2 115 €	-16 014 €
2034	7 759 742 €	654 218 €	217 554 €	871 771 €	268 €	-64 191 €	-16 402 €
2035	7 105 525 €	655 525 €	201 986 €	857 510 €	245 €	1 307 €	-15 568 €
2036	6 450 000 €	480 000 €	187 234 €	667 234 €	222 €	-175 525 €	-14 751 €
2037	5 970 000 €	480 000 €	171 887 €	651 887 €	206 €	0 €	-15 348 €
2038	5 490 000 €	480 000 €	157 665 €	637 665 €	189 €	0 €	-14 222 €
2039	5 010 000 €	480 000 €	143 630 €	623 630 €	173 €	0 €	-14 035 €
2040	4 530 000 €	480 000 €	129 556 €	609 556 €	156 €	0 €	-14 074 €
2041	4 050 000 €	480 000 €	115 102 €	595 102 €	140 €	0 €	-14 454 €
2042	3 570 000 €	480 000 €	101 113 €	581 113 €	123 €	0 €	-13 990 €
2043	3 090 000 €	480 000 €	86 456 €	566 456 €	107 €	0 €	-14 657 €
2044	2 610 000 €	480 000 €	72 324 €	552 324 €	90 €	0 €	-14 131 €
2045	2 130 000 €	480 000 €	58 058 €	538 058 €	73 €	0 €	-14 267 €
2046	1 650 000 €	480 000 €	43 796 €	523 796 €	57 €	0 €	-14 261 €
2047	1 170 000 €	480 000 €	29 535 €	509 535 €	40 €	0 €	-14 261 €
2048	690 000 €	340 000 €	15 812 €	355 812 €	24 €	-140 000 €	-13 724 €
2049	350 000 €	200 000 €	8 250 €	208 250 €	12 €	-140 000 €	-7 562 €
2050	150 000 €	150 000 €	2 250 €	152 250 €	5 €	-50 000 €	-6 000 €

Remarques :

- Population totale au 01/01/25 = 28 999 (INSEE)
- Déblocage de l'emprunt de 5 M€ auprès de Banque des Territoires au plus tard le 30/09/25 (intérêts prévisionnels calculés avec un taux de 3% sur toute la durée d'amortissement)

ANNEXE 2 : ETAT RECAPITULATIF DES EMPRUNTS AU 01/01/2025

BUDGET GENERAL

Objet	Organisme prêteur	Montant emprunt	Date 1ère échéance	Durée	Taux	Capital restant dû au 01/01/2025	Montant échéance 2025		Annuité (capital + Intérêts)	Dernière échéance
Acquisition bâtiment Belink	Agence France Locale	900 000 €	22/11/2019	15	1,28%	560 459 €	59 152 €	7 174 €	66 326 €	22/11/2033
Fibre optique - 2ème tranche	Agence France Locale	1 300 000 €	31/12/2019	10	0,84%	533 146 €	131 611 €	4 500 €	136 111 €	31/12/2028
Fibre optique - 1ère tranche	Agence France Locale	1 300 000 €	24/07/2017	10	0,89%	335 914 €	133 470 €	2 545 €	136 015 €	24/04/2027
Centre aquatique	Agence France Locale	7 000 000 €	20/09/2023	25	2,91%	6 580 000 €	280 000 €	192 072 €	472 072 €	20/03/2048
Centre aquatique	Banque des territoires	5 000 000 €	20/10/2025	25	3%	5 000 000 €	50 000 €	37 500 €	87 500 €	20/07/2050
TOTAL						13 009 518 €	654 234 €	243 791 €	898 024 €	

BUDGET ANNEXE ZA COUTIER

Objet	Organisme prêteur	Montant emprunt	Date 1ère échéance	Durée	Taux	Capital restant dû au 01/01/2025	Montant échéance 2025		Annuité (capital + Intérêts)	Dernière échéance
Achats terrains pour extension du Coutier	Agence France Locale	2 500 000 €	21/06/2021	15	0,750%	1 860 486 €	162 887 €	13 954 €	176 841 €	21/06/2035

ANNEXE 3 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2023-2026

	Coût global /HT	Coût prévisionnel PPI 2023-2026	Subventions	CA 2022	2023	2024	2025	2026
Aménagement du territoire	168 475	98 748	18 532	29 755	28 860	34 418	20 470	15 000
Révision du PLUi	50 000	10 000						10 000
Modification du PLUi	45 000	52 509		20 950	20 420	27 929	4 160	
Déclaration de projet PAPREC	13 965	14 480		2 550	6 330	3 840	4 310	
Déclaration de projet CVE	20 000	15 000				0	10 000	5 000
AVAP de La Ferté Bernard	30 510	2 110	18 532	6 255	2 110			
RLPi	9 000	4 648				2 648	2 000	
Développement économique et attractivité	2 641 475	2 490 338	230 750	0	91 220	454 401	519 340	1 453 380
Perche Emeraude	54 600	79 600			9 600			70 000
ZA du Coutier : Elargissement de voirie, viabilisation de	261 000	270 975	54 195			270 975		
ZA du Coutier : rampe d'accès au bassin de rétention	50 000	50 000						50 000
ZA du Coutier : surpresseur	11 555					11 555		
ZA des Ajeux : accès parcelle et raccordement	50 000	65 036				39 036	26 000	
ZA de l'Eguillon : achat de terrain	44 620	44 620			44 620			
<i>ZA de l'Eguillon : aménagement cheminement piétonnier</i>	<i>50 000</i>	<i>50 000</i>					50 000	
<i>ZA du Gaillon : aménagement et paysagement des espaces</i>	<i>745 000</i>	<i>745 000</i>				1 620	200 000	543 380
ZA La Fonderie de Tuffé : voirie accès Decotec	85 000	44 500					44 500	
ZA de l'Arche (amélioration voirie)	80 000	80 000						80 000
ZA Le Luart (loi sur l'eau)	14 700	14 700				14 700		
ZA Val'Activ : viabilisation terrain Guillossou	21 000						21 000	
Travaux de voirie sur les ZA (marché - investissement)	254 000	180 295				40 295	40 000	100 000
Dont ZA Sceaux : voirie	40 500	40 295				40 295		
Autres travaux	114 000	140 000				0	40 000	100 000
Construction d'un bâtiment blanc	680 000	680 000	168 555			448	65 000	610 000
Bâtiment Belink : travaux intérieurs (mur coupe-feu, chauffage, électricité)	120 000	95 112			19 000	75 772	340	
Plateforme bois énergie	25 000	20 000			18 000		2 000	
Eclairage LED des ZA	95 000	70 500	8 000				70 500	

	Coût global /HT	Coût prévisionnel PPI 2023-2026	Subventions	CA 2022	2023	2024	2025	2026
Solidarité intercommunale (fonds de concours)	3 923 324	1 964 789	0	338 061	520 696	379 542	636 486	428 065
FC 2018 / AP 18-03 - opération 4018	454 299	0		24 738				
FC 2019 / AP 19-05 - opération 4319	352 797	17 927		19 325	17 927			
FC 2020 / AP 20-07 - opération 4420	324 324	139 537		30 560	62 809	31 398	45 330	
FC 2021 / AP 21-09 - opération 4621	490 399	171 745		232 024	171 745			
FC 2022 / AP 22-10 - opération 4722	486 308	365 383		31 414	214 679	150 704		
FC 2023 / AP 23-11 - opération 5023	471 346	471 346			53 536	181 654	236 156	
FC 2024 / AP 24-13 - opération 5224	443 851	443 851				15 786	300 000	128 065
FC 2025	450 000	305 000					55 000	250 000
FC 2026	450 000	50 000						50 000
Habitat	1 665 600	711 744	0	168 045	32 896	83 683	355 855	239 310
OPAH 2017-2021 / AP 17-02	685 600	141 744		168 045	21 305	46 129	45 000	29 310
OPAH 2023-2026	950 000	550 000			11 591	37 554	300 855	200 000
Habitat indigne	30 000	20 000					10 000	10 000
Mobilités	1 105 103	1 074 728	0	20 125	37 664	31 640	698 658	306 766
Accessibilité de la gare de La Ferté Bernard	1 105 103	1 074 728		20 125	37 664	31 640	698 658	306 766
Action sociale	17 100	3 872	987	13 200	3 872	0	0	0
Relais Petite Enfance : prêt de matériels	3 900	3 872	987		3 872			
France Services	13 200	0		13 200				
Sports et loisirs	16 118 900	18 459 363	3 999 756	743 958	4 991 472	10 657 087	2 678 304	132 500
Centre aquatique	15 923 000	18 243 725	3 999 756	743 958	4 991 072	10 576 653	2 676 000	
Eclairage intérieur LED des salles de sport Luart et TVC	58 400	69 072			400	67 472	1 200	
Travaux toiture gymnase Le Luart	100 000	100 000						100 000
Remplacement du mode de chauffage de la salle de sports du Luart	30 000	30 000						30 000
Matériels pour les salles de sport	7 500	16 566				12 962	1 104	2 500

	Coût global /HT	Coût prévisionnel PPI 2023-2026	Subventions	CA 2022	2023	2024	2025	2026
Tourisme et culture	53 000	65 646	0	5 100	3 304	10 727	36 615	15 000
Acquisition d'œuvres (expositions de La Laverie)	13 000	18 704		5 100	3 304	5 400	5 000	5 000
Travaux résidence de Prévelles	30 000	30 000				0	20 000	10 000
Office de tourisme : travaux sur le bâtiment	10 000	16 942				5 327	11 615	
Secours et incendie	238 750	133 631	0	55 013	0	133 631	0	0
Participation aux travaux du centre de secours de Tuffé	86 250	40 242		26 888		40 242		
Participation aux travaux du centre de secours de Montmirail	152 500	93 389		28 125		93 389		
Environnement	62 918	62 918	0	0	17 585	19 233	6 100	20 000
Participation Synd Bassins Loir et Braye	62 918	62 918			17 585	19 233	6 100	20 000
Fonctionnement de la Communauté de Communes	2 451 575	998 183	283 671	111 700	44 355	43 068	696 000	214 760
Aménagement du site de La laverie (dont RPE et microfolie)	680 000	680 000	283 671			4 240	640 000	35 760
Espaces extérieurs site de La Laverie								
Construction d'un hôtel communautaire	1 500 000	100 000						100 000
Bâtiment Synergie (accessibilité et énergie)	70 000	4 036				4 036		
Travaux énergétiques divers sur les bâtiments	15 000	5 880			5 880			
Contrôle d'accès des bâtiments de la CCHS	55 000	55 000					10 000	45 000
Renouvellement informatique	30 000	51 443		90 000	11 600	9 843	20 000	10 000
Mobilier	15 000	18 118			11 000	1 118	4 000	2 000
Logiciels	80 575	73 515		21 700	13 875	19 640	20 000	20 000
Equipements divers	6 000	10 192			2 000	4 192	2 000	2 000
_ DEPENSES	28 446 220	26 063 960	4 533 696	1 484 957	5 771 924	11 847 430	5 647 828	2 824 781
Subventions	4 533 696	3 095 949		372 411	1 338 754	1 757 195		
TOTAL NET	23 912 524	22 968 011	4 533 696	1 112 546	4 433 170	10 090 235	5 647 828	2 824 781